

Mairie
Place Jean-Pierre RACAUD-Robert ALIBERT
81 470 Maurens-Scopont

Département du Tarn

Procès-verbal de la séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi onze avril à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Sandrine NARDI, M. Sébastien LANGE, Mme Ninoslava BOZOVIC, Mme Stéphanie GRECARD, Mme Maryse TEQUI, M. Didier MIRATON, M Stéphan ROUX

Pouvoir : M. Damien WEISSE donne procuration à Mme TEQUI Maryse

Excusé : M. Christophe BOYER

Secrétaire de séance : Ninoslava BOZOVIC



Ordre du jour :

- Approbation du Compte-Rendu du 25/03/2024,
- Vote des Taux 2024
- Vote du Budget Primitif 2024
- Vote du Budget CCAS Questions Diverses

Monsieur Le Maire présente le procès-verbal de Conseil du 25/03/2024, il est adopté par le conseil.

❖ VOTE DES TAUX 2024

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de TH 2019 jusqu'en 2022 afin de permettre la suppression progressive des TH sur les résidences principales.

A compter de 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de TH qui concerne :

- les résidences secondaires,
- les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non retenus à la CFE,

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y lieu de fixer le produit fiscal attendu pour 2024 des trois taxes locales (Taxe foncière bâtie – Taxe foncière non bâtie – Taxe d'habitation).

M. le Maire propose au conseil municipal d'augmenter de 2%, les taxes sur le bâti et sur le non bâti ainsi que sur la taxe d'habitations sur les résidences secondaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité,

- ACCEPTÉ d'augmenter des taux, qui se traduit ainsi

TAXE	Taux de référence 2023	Bases Impositions prévisionnelles 2024	Taux Votés 2024	Produit Attendu 2024
Taxe F Bâtie	46.52%	166 000	47.45%	78 767€
Taxe F N. Bâtie	42.45%	28 800	43.30%	12 470€
Taxe Habitation	11.54%	7 800	11.77%	918€
		202 600		92 155€

❖ VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2024 ainsi que le tableau des subventions pour 2024,

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					4 274,00
65748	15	Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION FITNESS GO	Association	200,00
65748	1	Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION ASS PARENTS ELEVES CUQ TOULZA	Association	152,00
65748	2	Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION THEATRE DE POCHE MARIANNE AU CREPUSCULE	Association	150,00
65748	3	Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION ASSOC ADMR	Association	302,00
65748	4	Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION ASSOCIATION JEUX ET LOISIRS	Association	300,00
65748	5	Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION ASSOCIATIONS JEUNES MAURENS	Association	2 000,00
65748	7	Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION FNACA Haut Lauragais	Association	100,00
65748	8	Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION Générations mouvement du canton de Cuq Toulza	Association	100,00
65748	9	Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION Les amis de la Médiathèque	Association	200,00
65748	10	Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION SOCIETE DE CHASSE	Association	470,00
65748	12	Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION U.N.C.C	Association	100,00
65748	17	Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION Comedia Occitana Tolzana	Association	200,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal arrêté comme suit les dépenses et les recettes à inscrire au budget 2024 :

Commune

Fonctionnement

- Dépense :

- Charges à caractère général 144 695.98 €
- Charges de personnel 18 300.00 €
- Atténuation de produits 4 391.00 €
- Autres charges de gestion courante 56 074.00 €
- Charges financières 18 876.99 €
- Dotation amortissement 500.00 €
- Virement à la section d'investissement 84 057.06 €

Total **324 895.03 €**

-Recettes

- Produits des services 1 165.00 €
- Impôts et taxes 71 554.00 €
- Fiscalité Locale 71 971.00 €
- Dotations et participations 21 389.00 €
- Autres produits de gestion courante 24 000.00 €
- Produits financiers 00.00 €
- Résultat de fonctionnement reporté 134 816.03 €

Total **324 895.03 €**

Investissement :

- Dépenses	
○ RAR	178 711.03 €
○ Opérations d'équipement	179 580.00 €
○ Immobilisation incorp	12 400.00 €
○ Emprunts et dettes assimilées	25 641.06 €
	Total 396 332.09€
- Recettes	
○ RAR	0 €
○ Subv° d'investissement	115 085.00 €
○ Emprunts et dettes assimilées	0 €
○ Excédent de fonctionnement	51 040.87 €
○ Dotations	16 279.00 €
○ Dépôts et cautionnement reçus	2 200.00 €
○ Virement de la section de fonct.	84 057.06 €
○ Solde d'exécution reporté	127 670.16 €
	Total 396 332.09 €

❖ VOTE DU BUDGET CCAS 2024

Monsieur le Maire présente le projet de budget CCAS 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal arrêté comme suit les dépenses et les recettes à inscrire au budget du CCAS 2024 :

CCASFonctionnement :

-Dépense :	
○ Autres charges de gestion courante	427.88 €
-Recettes :	
○ Résultat de fonctionnement reporté	427.88 €

**❖ REGULARISATION DE « L'IMPASSE MONTABOULET »
PAR CESSION**

Monsieur le Maire explique :

Pour donner suite à la demande de Mme DARNIS concernant un projet d'urbanisme, nous avons constaté que la voirie communale n'était pas à l'endroit indiqué sur le plan cadastral.

En conséquence, les parties impliquées décident de se conformer à la réalité des terrains et procèdent à la division en vue de la régularisation de l'Impasse de Montaboulet.

Le plan du projet est annexé à la délibération

M. le Maire demande au Conseil leur avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres :

- De donner tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents et actes se référant à ce dossier

❖ PROMESSE UNILATERALE DE VENTE PARCELLE ZI 73 (Immeuble non bâti)

Monsieur le Maire explique :

Pour donner suite à la demande de régularisation par ATOSCA concernant l'expropriation de la parcelle N° ZI 73 au lieudit Esclauzollès, M. le Maire demande au Conseil leur avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres :

- De donner tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents et actes se référant à ce dossier

❖ SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INFRASTRUCTURES (OUVRAGE GENIE CIVIL)

Monsieur le Maire explique :

La commune a réalisé l'enfouissement de l'infrastructure destinée à recevoir la fibre sur la commune.

TARN FIBRE nous demande de signer une convention afin de déterminer les modalités d'occupation des infrastructures de génie civil de la Collectivité.

M. le Maire demande l'avis au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres :

- De donner tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents et actes se référant à ce dossier

❖ QUESTIONS DIVERSES

1. PCS

Il y a eu une réunion prévue avec M MOMPAS de la sécurité civile

Le Plan est obligatoire et sert à relever tous les risques sur la commune.

Cela sert à donner l'alerte, prévenir les administrés. Il faut recenser les moyens pour accueillir les personnes.

Cela permet aussi de référencer les acteurs clés pour ce PCS.

Prévoir des réunions régulièrement pour travailler sur le plan.

2. SIRP

Réunion prévu le 16 mai

3. COURRIER RECU DE Mme LACAILLE ET M. LOMBRIL

M. le Maire nous informe que les administrés qui habitent « 2955 route du Messal » demandent un droit de passage sur une parcelle communale.

Le conseil est favorable à cette demande mais il faut faire un écrit acté par un juriste ou autre.

Fin de séance à 22h05

Signatures :

RELLAES Claude



Kina BOZOVIC
1^o adjointe

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Kina", is written below the printed name. The signature is a stylized, cursive script.

